



Biosécurité et sanitaire en élevage porcin

Thématique :

Maîtrise des normes sanitaires en élevage porcin, connaissance et évaluation des risques et moyens de transmission des maladies entre la faune sauvage/l'homme/matériel, et plus particulièrement la peste porcine.



Intérêts :

- Connaître les moyens de transmission des pathologies les plus communes en élevage porcin
- Limitier la présence et l'entrée des pathologies dans l'élevage
- Diminuer les pertes de production
- Améliorer le bien-être animal
- Connaître les normes sanitaires et la réglementation
- Connaître les risques liés à la peste porcine (PPA)

Objectifs du conseil :

- Connaître et maîtriser les aspects réglementaires et sanitaires en élevage porcin
- Savoir construire ou moderniser les bâtiments en fonction des nouvelles normes
- Observer le comportement des animaux pour une meilleure gestion sanitaire de l'élevage

Étapes du conseil à atteindre :

- L'éleveur réalise la formation pour être référent biosécurité de son élevage
- L'exploitant prépare son plan de biosécurité, un exemple lui a été fourni durant la formation
- L'éleveur établit son protocole de nettoyage-désinfection en fonction de ses bâtiments, le matériel et les produits utilisés.
- Avec le technicien, l'éleveur travaille sur les points à améliorer ou à moderniser au sein de son élevage afin de respecter au mieux la réglementation
- L'éleveur se renseigne régulièrement sur les modifications des normes sanitaires et les risques de maladies qui peut affecter la production (peste porcine africaine)
- A chaque modification majeure de norme ou d'apparition de risque sanitaire, l'éleveur et le technicien analyse les possibilités d'adaptation des pratiques et du bâtiment.

Supports du conseil :

- Présentation des risques majeurs en élevage et la biosécurité
- Plan biosécurité
- Protocole de nettoyage-désinfection
- Arrêté du 16 octobre 2018
- Compte rendu/visite